

Commune d'ETTERBEEK
Monsieur Yves SMIDTS
Urbanisme et Environnement
Avenue d'Auderghem, 113-117
B – 1040 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : U07/YS/MV/7706
N/Réf : AVL/KD/ETB-2.133/s.424
Annexe : /

Monsieur,

Objet : ETTERBEEK. Avenue des Nerviens, 65 – projet d'extension de l'appartement du 8^e étage.

En réponse à votre lettre du 22 novembre 2007, en référence, reçue le 23 novembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 5 décembre 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

La demande porte sur un immeuble à appartements qui se situe dans la zone de protection de l'ensemble classé des musées situés dans le parc du Cinquantenaire, lui-même classé comme site. Le projet vise à transformer et agrandir le logement aménagé au huitième et dernier étage de l'immeuble.

L'avancée existant en façade avant serait remplacée par une nouvelle extension plus large (8,15m) et plus profonde (3,97m). La nouvelle façade 'panoramique' serait totalement vitrée. Une autre intervention consisterait à prolonger le salon arrière en couvrant une partie de la terrasse existante (nouvelle bibliothèque).

La CRMS relève que l'extension telle que proposée serait en dérogation au Règlement général sur les bâtisses des quartiers entourant le square Ambiorix et le parc du Cinquantenaire qui prévoit que « l'étage éventuellement autorisé en retrait doit être établi à au moins 2,5 mètres du nu des façades avant et arrière (...) ». Or, la nouvelle extension serait placée à peine à quelque 0,83cm du bord de la façade de l'immeuble.

La Commission estime que l'extension qui offrira une vue panoramique sur le parc du Cinquantenaire aura aussi un impact non négligeable sur le site classé et l'ensemble des musées, ce qu'elle ne peut encourager.

Elle émet donc un avis défavorable sur la demande d'extension.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U.

G. STEGEN
Vice-Président